

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

## AMENDEMENT

N ° 1961

présenté par

Mme Vanceunebrock, M. Gérard, Mme Piron, Mme Fontaine-Domeizel, M. Giraud, Mme Sylla,  
Mme Pouzyreff et Mme Charvier

-----

### ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.